

Rappel du principe d'une demande d'absence exceptionnelle par l'entreprise :

- Le maître d'apprentissage ou le tuteur ou le responsable de l'entreprise est autorisé à faire une demande d'absence exceptionnelle **au plus tard 1 semaine avant la date d'absence.**
- Cette demande préalable d'absence exceptionnelle concerne l'absence en cours pour une mission ou formation en entreprise. La **validation du service pédagogie est Indispensable.**
Par ailleurs, l'apprenti étant un salarié en formation, son assiduité aux cours dispensés par l'établissement de formation est obligatoire.
- Cette absence est validée en fonction du motif de la demande, de la pertinence de l'absence, de la possibilité pour l'apprenant de rattraper les cours et de ne pas manquer une évaluation.

Responsable de la demande

Raison sociale de l'entreprise	
Nom Prénom – Maître apprentissage – tuteur - responsable entreprise	
Téléphone	
Mail	
Nom Prénom - Apprenti	

Objet de la demande

Date de la demande :

Date de l'absence :

Motif de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Document à envoyer à

Filière	Référent pédagogique - coordonnées
Production	BRETHENOUX Anabelle – anabelle.brethenoux@3is.fr
Image	FERRE Elodie – elodie.ferre@3is.fr
Montage	TEYSIER VERGER Pablo – pablo.teyssierverger@3is.fr
Son	FRADIN Henri – hfradin@3is.fr

Merci de mettre en copie de votre envoi

JOUCAN Sarah – relationsentreprises.nantes@3is.fr et ALLENOU Stéphanie – viescolaire.nantes@3is.fr

Retour 3iS

Absence autorisée	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
-------------------	--

Si refus de la demande, motif :

.....

.....

Date traitement de la demande :

Signature Référent pédagogique :